

# Un monde sans torture, une promesse à tenir

## Collectif

«... Personne ne peut prétendre connaître vraiment une nation, à moins d'avoir vu l'intérieur de ses prisons. Une nation ne doit pas être jugée selon la manière dont elle traite ses citoyens les plus émi-nents, mais ses citoyens les plus fai-ibles.» C'est en ces termes que Nel-son Mandela décrivait ce défi.

Tous les Etats membres des Na-tions unies se sont engagés à réali-ser la promesse de la Déclaration universelle des droits de l'homme: «Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.» La tor-ture ne peut jamais être justifiée, en aucune circonstance.

Malgré quelques progrès enre-gistrés dans ce domaine au cours des 60 dernières années, nous sommes encore loin d'avoir tenu cette promesse à «tous les peuples et toutes les nations», comme le proclame la Déclaration. Pire en-core, nous observons même qu'au cours des dix dernières années, cer-tains ont tenté de minimiser, voire de justifier l'usage de la torture.

Nous, ministres des Affaires étrangères du Chili, du Danemark, du Ghana, de l'Indonésie et du Ma-roc, lançons aujourd'hui un appel à nos partenaires et membres des Nations unies: nous pouvons et nous devons faire davantage pour protéger tout individu contre la torture et les mauvais traitements, dans toutes les régions du monde. Accomplir une telle mission exige une nouvelle approche, une colla-

boration constructive et un par-tage des responsabilités.

Nous croyons que le point de départ de cette entreprise doit être la ratification et la mise en œuvre universelle de la Convention des Nations unies contre la torture. Ce traité multilatéral énumère des mesures que les Etats doivent prendre pour empêcher les abus, pour protéger les personnes détenues, pour rechercher et poursui-vre les auteurs d'actes de torture, et enfin pour offrir une réparation adéquate.

## Il a été démontré, ces dernières années, que la torture et les mauvais traitements peuvent survenir n'importe où

Trente ans ont passé depuis l'adoption de cette Convention. Aujourd'hui, nous invitons tous les gouvernements à joindre leurs ef-forts aux nôtres au cours de la pro-chaîne décennie afin d'obtenir la ratification universelle de ce traité et sa mise en pratique concrète.

Nous ne prétendons pas avoir résolu tous les problèmes dans nos propres pays. Il a été démontré, ces dernières années, que la torture et les mauvais traitements peuvent survenir n'importe où. Néan-moins, en ratifiant la Convention et en adoptant des lois contre la

biliser le public au droit des indivi-dus à être protégés contre la torture. Nous nous engageons à in-venter des approches permettant de mesurer le niveau d'adhésion à la Convention; enfin, nous nous engageons à informer chaque an-née le Conseil des droits de l'homme des Nations unies et l'As-semblée générale concernant les progrès enregistrés dans le cadre de cette initiative.

Quarante Etats membres des Nations unies n'ont toujours pas ratifié la Convention contre la tor-ture, et parmi les 154 Etats l'ayant fait, beaucoup sont encore con-frontés à des difficultés pour res-pecter leurs engagements. Nous voulons, une fois pour toutes, supprimer la torture de la pano-plie des instruments de terreur et d'oppression, et mettre un terme aux traumatismes profonds et aux blessures affectant les socié-tés en raison de la violence de cette pratique.

Signataires:

**Alfredo Moreno Charne**, ministre des Affaires étrangères du Chili

**Martín Lidégaard**, ministre des Affaires étrangères du Danemark

**Mme Hanna S. Tetteh**, ministre des Affaires étrangères et de

l'Intégration régionale du Ghana

**R. M. Marty M. Natalegawa**, ministre des Affaires étrangères de l'Indonésie

**Mme Mbarka Bouaida**, ministre déléguée aux Affaires étrangères et à la Coopération du Maroc

torture, nous avons pris des mesu-res pour réduire ces risques ou nous avons lancé des initiatives vi-sant à établir des dispositifs de sur-veillance de la détention. Et nous voulons faire davantage encore.

L'une des préoccupations les plus fréquemment exprimées par les Etats membres à l'égard de ceux soumis à l'Examen périodique uni-versel dans le cadre du Conseil des droits de l'homme porte sur les mesures et les mécanismes de pro-tection des individus contre la tor-ture. Prenons l'engagement de nous entraider afin de donner une suite concrète à de telles recom-mandations. Nous appelons l'en-semble des Nations unies ainsi que les agences intergouvernementales, les institutions nationales, les décideurs et les législateurs, les experts et les organisations non gou-vernementales en mesure de pro-poser des conseils avisés et un soutien solide, à s'unir pour mettre en place une coordination maxi-male, une répartition judicieuse des tâches et des solutions créati-ves partagées entre tous.

Dans le cadre de la présente ini-tiative pour la Convention contre la torture, nous entendons explo-rer de nouvelles formes de collabo-ration. Au cours des dix prochaines années, nous organiserons des fo-rums thématiques, dont le pre-mier aura lieu au début du mois de juin à Genève, afin d'éliminer les obstacles empêchant le respect universel et la mise en œuvre totale de la Convention.

Nous nous engageons à pro-mouvoir des débats afin de sensi-